questions et à les rendre plus difficiles à comprendre. J'estime que l'ampleur du problème est telle que nous devrions peut-être oublier les considérations politiques et nous mettre au travail.

Il me semble que l'Office, dans son état actuel, se trouve probablement entravé dans l'accomplissement de sa tâche, parce qu'il se rend compte qu'on présente des amendements à la Chambre qui, sans doute, influeront sur son travail et ses opérations à l'avenir. On a laissé entendre que les nominations actuellement proposées seront de caractère purement politique. J'oserais dire que, lorsqu'on a pris les premières mesures en vue d'instituer l'organisme l'an dernier, certaines considérations politiques ont pu être retenues au moment où le gouvernement conservateur-progressiste a étudié la question des nominations.

Je prends la parole uniquement pour appuyer le principe de cette initiative, dans la mesure où ce principe est requis pour effectuer les amendements nécessaires au texte de loi, de façon que l'Office soit plus apte à accomplir sa tâche efficacement. Mes collègues, sans doute, prendront part au débat en règle quand le bill sera déféré au comité. Je voulais néanmoins faire ces quelques courtes observations.

M. J. Chester MacRae (York-Sunbury): Monsieur l'Orateur, je voudrais ajouter quelques mots au débat. Loin de moi la pensée d'en retarder la conclusion, mais pour ceux d'entre nous qui viennent de la région atlantique, la question est des plus importantes et elle intéresse une région très importante du pays. J'ai lu il y a quelques années un ouvrage sur la région atlantique, où l'auteur disait, pour employer ses propres termes, que les provinces Maritimes sont une contrée pauvre qui produit un millionnaire de temps à autre. Je ne suis pas d'accord avec lui. Notre contrée n'est peut-être pas des meilleures, mais nous sommes extrêmement riches en ressources humaines. Nous avons donné au Canada quatre premiers ministres, nous en avons donné un à la Grande-Bretagne, et nous avons produit des hommes comme MM. Beaverbrook, Dunn, Cyrus Eaton et bien d'autres.

On n'ignore sans doute pas que lorsque la Confédération a été fondée en 1867, on a vu des crêpes tendus à la porte d'un grand nombre de maisons, à Saint-Jean et à Halifax. J'ai toujours cru, et je pense que je ne suis pas le seul, que ceux qui ont contribué à l'avènement de la Confédération ont commis une grave erreur en ne réunissant pas les trois provinces Maritimes en une seule, de préférence en y joignant aussi Terre-Neuve. Mais ce sont là choses du passé sur lesquelles il est impossible de revenir. Aussi avons-nous vivoté durant près de 90 ans, mais il ne fait pas de doute que

les quatre ou cinq dernières années ont été témoins d'un formidable réveil des provinces Maritimes. Il n'y a qu'à examiner certaines des mesures adoptées à la Chambre des communes depuis quatre ou cinq ans pour s'en rendre compte. Je veux parler de la loi sur la mise en valeur de l'énergie, des subventions de redressement et de toutes les autres choses qui ont été mentionnées si souvent.

Comme l'ont signalé les préopinants, le point culminant est l'Office d'expansion économique de la région atlantique établi par le précédent régime, et dont la loi est en voie d'être modifiée. J'ai promis d'être bref, mais trois aspects des modifications me préoccupent. Tout d'abord, il y a la restriction des fonds. Sauf erreur, la loi primitive était pour ainsi dire illimitée à cet égard. Autrement dit, l'Office était pleinement autorisé à faire des recommandations. Nous avons discouru, non en pure perte, j'espère, au sujet de l'opportunité de dépenser un milliard de dollars d'ici dix ans par l'entremise de l'Office d'expansion économique de la région atlantique. Et maintenant, on nous dit que les fonds seront restreints à 100 millions de dollars et que cette somme doit servir à des entreprises qui ne peuvent être financées autrement.

On pourrait dire que des fonds publics seraient disponibles pour presque toutes les entreprises que pourrait recommander l'Office. Ainsi, les ministres des Transports, des Travaux publics, etc. n'auraient aucune peine à obtenir les deniers nécessaires. Je ne suis pas d'accord. Nous savons que tout ce que le gouvernement dépense doit tout d'abord être approuvé par la Chambre des communes. Nous savons que les ministres doivent demander à la Chambre des communes les fonds dont ils ont besoin. Nous savons qu'à l'occasion, le Conseil du Trésor peut se montrer intraitable. Ainsi, j'ai peur que les 100 millions de dollars ne deviennent éventuellement le moyen d'éviter les pressions des ministres qui auraient besoin de fonds pour la région atlantique.

Voici un bref extrait d'un excellent éditorial du *Chronicle-Herald* d'Halifax du 7 juin. On y retrouve l'idée que je viens d'exprimer:

Le Parlement qui aura approuvé 100 millions de dollars pour l'Office d'expansion économique de la région atlantique sera-t-il disposé à accorder d'autres sommes aux ministères des Transports, des Travaux publics, de la Justice et d'autres pour les programmes régionaux recommandés par l'Office? Il le voudra peut-être, mais connaissant la nature humaine, nous craignons le contraire.

Si cette répugnance s'accentuait, une pression toujours plus forte s'exercerait sur le fonds de 100 millions de dollars; on classerait toujours plus de programmes parmi ceux «pour lesquels d'autres ententes financières satisfaisantes n'existent pas». Bientôt, il faudrait soit verser au fonds de nouvelles sommes, soit veiller à ce que d'autres départements et d'autres organismes ne soient pas privés